



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 mars 2021

L'an 2021, le 16 mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 12 mars 2021.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Véronique PARRATON (pouvoir de Mme CUZENARD), Mme Fabienne RAVET, M. Olivier ABRIAL, M. David LAURENT, Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Vincent MAURICE, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie REVOL, Mme Morgane GOUJON, Mme Marina ALBANO, M. Eric PERRET (pouvoir de M. BUATIER)

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à M. PERRET), Mme Patricia CUZENARD (pouvoir à Mme PARRATON)

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRET

Le compte-rendu du 23 février est adopté à l'unanimité.

Finances – Débat d'orientation budgétaire

Mme RAVET présente le bilan financier de la période 2016-2020. La différence entre les recettes et les dépenses courantes constitue l'épargne brute et renseigne sur la capacité d'autofinancement. Bien que depuis 2016 les charges aient annuellement davantage augmenté (+2,7%) que les produits (+1,5%), la situation reste très saine puisque le taux d'épargne avoisine les 30% lorsque la norme des communes comparables se situe à 20%. La réduction des dotations d'Etat représente un manque-à-gagner de 96 k€. Il convient de rester vigilant sur les dépenses de fonctionnement notamment l'évolution de la masse salariale (renforts dans les services scolaires-périscolaires avec la pandémie).

La Commune a mené pour 7,4 M€ d'opérations d'investissement (4,8 M€ nets) soit une dépense annuelle de 800 k€. La dette est passée de 1,7 à 2,36 M€ soit une capacité de désendettement de 3,5 années. La Commune serait en capacité de financer 4,75M€ d'investissements nets sur la période 2021-2026.

Cinq axes formeront le programme d'investissement de 2021 :

- Mairie : adaptation des locaux à la nouvelle demande de services (dont Maison France service)
- Périscolaire-Cantine : étude de réaménagement des espaces nécessaires à la croissance du nombre de foyers et donc d'enfants scolarisés
- Culture-patrimoine : poursuite de la réhabilitation du Château de Salvart et création d'une médiathèque ouverte sur le village
- Foncier municipal : constitution des réserves foncières stratégiques qui serviront d'assiette aux futurs aménagements publics ou privés.
- Voirie : sécurisation des voies publiques et des déplacements

Ces opérations pourront être subventionnées par l'Etat, la Région, le Département, mais aussi être soutenues par la Communauté d'agglomération.

Le Conseil donne acte de la présentation de ce rapport et des discussions associées.

Associations – Attribution des subventions

M. PERRIN relate les propositions de la commission « associations ».

Pour les associations d'Attignat : 29 307 €

- AFR Attignat : 250 €
- APEL : 1 144 € (11€/élève)
- Amicale sapeurs-pompiers : 1 250 €
- AS Attignat : 5 200 € (dont 1 200€ centre de loisirs associatif 1001 loisirs)
- Basket club : 2 000 €
- Bibliothèque : 2 300 € dont 1 000 € au titre de la gratuité des inscriptions
- Bresse Cognaie Tarot : 150 €
- Cyclo club : 250 €
- Danse Attignat : 250 €
- Foulées du Château : 600 €
- Judo : 200 €
- Savate Boxe Française : 6 000 € (50% location du local)
- Sou des écoles public : 3 443 € (11€/élève)
- Tennis club : 2 000 €
- Union musicale : 4 000 € (selon convention)

Pour les organismes de formation : 100 € par jeune Attignati

- MFR la Vernée : 600 €
- MFR Bâgé-le Châtel : 300 €
- Chambres des métiers de l'Ain : 500€
- BTP CFA : 600 €
- Lycée St-Sorlin : 100 €

Par convention la Commune verse une participation financière de 22 670 € à l'Ogec Saint-Pierre-Chanel pour les 40 écoliers d'Attignat accueillis dans cet établissement en 2020-2021, après calcul du coût de revient d'un élève scolarisé à l'Ecole publique.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions et vote une subvention de 6 500 € au Centre communal d'action sociale (CCAS).

Foncier – Acquisition d'un bien en centre village

La propriétaire d'une parcelle située à la Genetière souhaite vendre ce bien. Le développement de ce tènement, classé comme emplacement réservé représente un enjeu communal. A l'unanimité le Conseil mandate M. le Maire afin de poursuivre les démarches nécessaires à une acquisition.

Vidéoprotection – Demandes de subventions

M. BESSON présente le travail mené par le groupe caméra en lien avec le SIEA et la Gendarmerie. Plusieurs sites stratégiques et plusieurs solutions techniques sont envisageables. L'Etat, la Région et le Département lancent des appels à projet spécifiques à la vidéoprotection auxquels il faut répondre avant le 30 avril pour certains. Le Conseil autorise M. le Maire à solliciter ces subventions dans les délais impartis.

Travaux – Point de situation

M. ABRIAL fait un point sur les dossiers en cours.

M. Nicolas CHANTELAT, architecte à Bourg-en-Bresse, est le nouveau maître d'œuvre en charge du Château. Atelier construction et cabinet Bel-Air ont rendu des estimatifs sur les aménagements respectivement de la mairie et de la médiathèque. Un expert va étudier l'état de la nef et la torsion du clocher de l'église. Les services techniques posent le portail et créent les accès entre le cimetière et son extension. La Commune pourrait participer au prochain Printemps des cimetières les 21-22 mai 2021.

CA3B – Conférence Bresse

Mme DEBARD explique que la CA3B organise des groupes de travail thématiques traitant de sujets locaux au sein des Conférences de territoire. Chaque commune est invitée à faire participer un à deux conseillers municipaux par groupe. Le Conseil désigne à l'unanimité les représentants suivants :

- Développement économique, tourisme et agriculture : Annie SOCHAY, Colette MASNADA
- Développement durable : Fabienne RAVET, Morgane GOUJON
- Aménagement du territoire : François BESSON, Eric PERRET
- Solidarité, sport et culture : Emmanuel PERRIN, Sylvie DEBARD
- Voirie et assainissement : David LAURENT, Vincent MAURICE

Autres délibérations

Le Conseil, à l'unanimité,

- Conclut une convention de prise en charge financière par un particulier, relative à l'électrification d'une parcelle en vue de construire.
- Nomme Vincent MAURICE référent communal auprès du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Rapports des adjoints et des conseillers

Annie SOCHAY, 1^{re} adjointe

Le Syndicat de distribution des eaux Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc va consacrer 1,9 millions d'euros à la réfection des canalisations dans les communes desservies. Une intervention aura lieu sur la route des Greffets d'avril à août. Le Syndicat a expliqué les raisons de la coupure d'eau du 23 janvier dernier.

Véronique PARRATON, 3^e adjointe

Le Centre communal d'action sociale a voté son budget le 11 mars. Il attribue des subventions à des associations caritatives dont la Banque alimentaire et la Ligue contre le cancer. Il contribue également à la politique d'accompagnement des familles, des jeunes et des personnes âgées.

Emmanuel PERRIN, Conseiller délégué

L'opération nettoyage de printemps débutera samedi 20 mars avec rendez-vous à 9h derrière la Mairie.

Sylvie DEBARD, Conseillère déléguée

Le prochain bulletin municipal est en cours de production.

Prochain conseil municipal le 13 avril consacré au budget.

La Secrétaire de séance,
Annick PERRET

Le Maire,
Walter MARTIN